

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le douze octobre à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sur convocation de M. Alain DE PAERMENTIER, Maire.

Tous les membres étaient présents à la séance à l'exception de M. WAWRZYNKOWSKI Daniel qui avait donné son pouvoir à Mme LANCELEUR Françoise

Absente excusée : Mme LECOMTE Béatrice

Absent non excusé : M. GROSEIL

Secrétaire de séance : M. THIBAUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 JUIN 2012 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2012.

Mme Marianne BLANCHARD expose les observations suivantes :

- Concernant le versement partiel de la prime de fin d'année selon la délibération 2012/0036 : ce point n'aurait pas été évoqué lors de la séance ; M. le Maire répond que ce point, évoqué à la suite des modifications et suppressions de poste, était destiné à aider un agent confronté à un problème financier. Il proposera d'ailleurs, lors de la prochaine séance du conseil municipal, d'accorder le versement de cette prime en 2 fois dans l'année, soit la moitié en juin et l'autre moitié en décembre.
- Concernant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) : il convient de préciser que le montant de la Participation au Raccordement à l'égout (PRE) d'un montant de 1 500€ et supprimée au 1^{er} juillet 2012 par la loi de finances du 14 mars 2012, a été remplacée par la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) d'un même montant.
- Demande que le scrutin public des décisions du conseil municipal mentionne le nom du conseiller et le sens du vote, ainsi pour la proposition d'annulation de la convention ciné rural, il sera précisé : 3 abstentions : MM. DE PAERMENTIER et RUMEAU, Mme LECOMTE
4 voix contre l'annulation : MM. LEFEBVRE et WAWRYNKOWSKI, Mmes BLANCHARD et LANCELEUR
7 voix pour l'annulation : MM. THIBAUT FRIZON DEMONT DELRANC HEDUY FOURRET JULLIEN
- Demande que soit transcrite son intervention concernant le stationnement pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école et proposant une information sur l'utilisation du parking de l'ancienne gendarmerie.

Monsieur Jean-Luc FOURRET demande que soit rectifiée la dénomination de l'association attributive de la subvention par délibération 2012/0032 ; il convient de noter RESSONS TOUT TERRAIN au lieu de RANDONNEES TOUT TERRAIN.

Monsieur le Maire précise que la rue l'Amiral s'appellera toujours rue l'Amiral et qu'il sera précisé en dessous « Robert de Braquemont »

Le conseil municipal unanime valide ces observations et approuve ainsi le procès-verbal qui sera dûment rectifié.

2) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

La commune de Ressons-sur-Matz s'est engagée à développer l'Accueil Périscolaire et la Halte Garderie en sollicitant le Centre Social, pour gérer ces services.

Afin de continuer à bénéficier d'une aide complémentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres décide :

- de solliciter le renouvellement du contrat « Enfance Jeunesse », à compter du 1^{er} janvier 2012
- d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la CAF et la MSA pour le maintien de l'existant et pour le développement du service périscolaire, ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette aide s'élève annuellement à 24 480.47€ pour 2012.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2011 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012 :

Considérant les résultats du compte administratif 2011 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 823.83€ et le besoin de financement global en investissement de 17 940.65€ (+391 332.45€ d'excédent d'investissement 2011 diminué du déficit en restes à réaliser de - 409 273.00€)

Le Maire propose l'affectation suivante :

- Affectation au 1068 de la section d'investissement : 17 941.00 €
- Affectation au R002 de la section d'exploitation : 22 819.00 €
- Affectation au R001 de la section d'investissement : 391 332.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres, adopte la proposition de M. le Maire.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2012 :

Considérant qu'il a lieu de modifier l'affectation des résultats 2011 et les crédits ouverts au chapitre des dépenses imprévues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'autoriser la décision modificative comme suit :
- SECTION D'EXPLOITATION

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – chapitre 022 dépenses imprévues	- 2 142 €	
D – chapitre 023 virement à la section d'investissement	- 90 711 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R – R002 excédent d'exploitation reporté N-1	- 89 799 €	
R – 70128 autres taxes et redevances	- 3 054 €	

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits sur ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 020 dépenses imprévues	- 913 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R – 1068 excédents de fonctionnement capitalisés		+ 89 798 €
R – 021 virement de la section d'exploitation	- 90 711 €	

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2012 :

Considérant qu'il a lieu de modifier l'affectation des résultats 2011 et les crédits ouverts au chapitre des dépenses imprévues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'autoriser la décision modificative comme suit :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – chapitre 022 dépenses imprévues	- 135 €	
D – chapitre 023 virement à la section d'investissement	- 17 941 €	

-

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R – R002 excédent d'exploitation reporté de N-1	- 17 941€	
R – 7068 autres prestations de services	- 135 €	

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R – 1068 excédent de fonctionnement capitalisés		+ 17 941 €
R – 021 virement de la section d'exploitation	- 17 941 €	

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNE 2012

Considérant qu'il a lieu de modifier l'affectation des résultats 2011 et les crédits ouverts au chapitre des dépenses imprévues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide d'autoriser la décision modificative comme suit :**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R – 1068 excédents de fonctionnement capitalisés		+ 1 054 043 €
R – 021 virement de la section de fonctionnement	- 922 903 €	
R – 1323 subvention du Département	- 131 140 €	

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 023 virement à la section d'investissement	- 922 903.00 €	
D – 022 dépenses imprévues	- 11 468.00 €	
D – 61521 entretien de terrains	- 119 672.00 €	
R – 002 résultat reporté	- 1 054 043.00 €	

DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SALLE DE LA MAIRIE

Considérant qu'il convient d'ajuster les dépenses de l'opération « aménagement de la salle du Conseil »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide d'autoriser la décision modificative comme suit :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 2313 - 2011003 construction de locaux commerciaux	- 800.00 €	
D – 2313 – 2011001 aménagement salle du conseil		+ 800.00 €

5) DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent et la nécessité d'assurer la continuité du service public, il y aurait lieu de créer des emplois saisonniers dans les filières suivantes : administrative, technique et animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres,

Décide de donner son autorisation de principe pour recruter des emplois non permanents destinés faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Décide de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, échelle 3 échelon 1, à temps complet soit 35 heures/semaine

Décide de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, échelle 3 échelon 1, à temps complet soit 35 heures/semaine

Décide de créer un emploi saisonnier au grade d'agent d'animation 2^{ème} classe, échelle 3 échelon 1, à temps complet soit 35 heures/semaine

La dépense sera affectée sur les crédits du BP 2012, chapitre 012, lesquels sont suffisants pour y faire face.

Modifie le tableau des emplois permanents de la commune

6) CANDIDATURE AU FAIDAC :

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Commerces,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres,

Décide de valider le dossier présenté par la commission Economie et Commerces

Décide de valider le dossier et d'attribuer la somme de 2000€

La dépense sera affectée sur les crédits du BP 2012, article 6574 lesquels sont suffisants pour y faire face.

M. FOURRET demande que les convocations parviennent aux membres de la commission plus tôt.

7) TRAVAUX D'AMENAGEMENT PIETON RUE JEHAN LE FEVRE ET RUE DE BELLOY

Le Maire présente le compte rendu de la commission des marchés à procédure adaptée relative à l'appel d'offres lancé pour l'aménagement du cheminement piéton rue Jehan Le Fèvre et rue de Belloy.

Ce marché sera divisé en 2 lots :

- Lot 1 : tranche ferme : éclairage public rue J. Le Fèvre et rue de Belloy
- Lot 2 : tranche ferme : voie piétonne rue J. Le Fèvre et rue de Belloy

Tranche conditionnelle 1 : trottoirs rue de Belloy

La commission des marchés à procédure adaptée, réunie le 07 septembre 2012 pour l'ouverture des plis et le 11 septembre 2012 pour l'examen des offres et choix des entreprises, propose d'attribuer le marché aux candidats suivants :

LOT 1 : éclairage public : entreprise LESENS pour un montant de 32 534€ HT

Lot 2 : voiries et trottoirs : entreprise DEGAUCHY pour un montant de 161 415.90€ HT

Le conseil municipal, unanime, valide la proposition de la commission des marchés à procédure adaptée.

8) INFORMATIONS DU MAIRE :

- Mise en concurrence pour la livraison des repas scolaires :

le conseil municipal est informé qu'un appel à concurrence a été lancé le 02 octobre 2012 pour la fourniture et livraison des repas pour la cantine scolaire. Le Maire précise que la commune sert 18 500 repas par an, que 36 consultants ont visité l'offre, mais que 3 dossiers ont seulement été téléchargés. Il précise que la commission des marchés à procédure adaptée devra être attentive à la préparation traditionnelle des plats.

Monsieur le Maire propose à Madame BLANCHARD de participer à la commission qui devra examiner les propositions des candidats. Mme BLANCHARD accepte.

- PLU avancement de la procédure :

M. THIBAUT expose que la procédure en cours se situe à la phase de consultation ; le projet a été communiqué pour avis aux services de l'Etat, aux Personnes publiques associées, aux communes limitrophes en ayant fait la demande, aux EPCI en ayant fait la demande et aux personnes qualifiées. La date de la fin de cette consultation est le 10 décembre 2012. Ensuite, une enquête publique sera ouverte.

Mme BLANCHARD demande combien de communes ont demandé à consulter le projet. Les communes concernées sont : LA NEUVILLE/RESSONS, GOURNAY/ARONDE, MARQUEGLISE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VALLEE DU MATZ , ANTHEUIL PORTES

- Organisation du TELETHON DU 08 DECEMBRE 2012

Le Maire présente le programme des actions du Téléthon 2012. Il précise que cette année, le Telethon sera renforcé par le loto du vendredi soir, organisé par le Comité des fêtes. Les activités se situeront dans 2 lieux différents : le Centre de culture et de loisirs et le terrain de quad. Une mosaïque représentative de toutes les actions, sera présentée par l'association Tout en image.

Le Maire invite chaleureusement tout le monde à participer à ce Telethon.

- **Proposition d'acquisition de deux parcelles au lieudit « le Marais »**
 Le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de vente des parcelles cadastrées section B 2603 et B 2604 au lieudit « Le Marais », d'une contenance de 6 850m², pour un montant de 45 000€.
 M. le Maire expose l'opportunité de créer dans cette zone, un parking, une zone de détente et de mettre en valeur l'étang. M. THIBAUT pose la question de l'intérêt : faire du stationnement présente un risque de dangerosité au regard de la circulation et de la traversée des usagers dans cette zone. D'autre part, la commune devra sécuriser l'étang face à la responsabilité de la commune qui pourrait être engagée en cas d'accident. Au prix d'acquisition s'ajoutent les travaux d'aménagement et de sécurité.
 M. DEMONT précise qu'il serait dommage de laisser partir le terrain.
 M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner pour continuer une éventuelle négociation.
 Le conseil municipal, par 3 abstentions MM. DE PAERMENTIER DEMONT et DELRANC et 10 voix contre la poursuite des négociations : MM. THIBAUT FRIZON LEFEBVRE JULLIEN HEDUY FOURRET RUMEAU WAWRYNKOWSKI Mmes BLANCHARD LANCELEUR
 Décide de ne pas lancer une éventuelle négociation dans l'immédiat, ce projet pouvant être intéressant pour la commune, dans l'avenir, car la priorité est donnée au centre urbain
- **Présentation du rapport d'activité 2011 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**
Les conseillers municipaux expressément invités à en prendre connaissance, ont pris acte.
- ouverture des magasins situés dans le projet urbain :
 M. THIBAUT présente les dispositifs d'aménagement intérieur des différents magasins qui seront prêts à ouvrir le 18 octobre 2012. Les boutiques sont très bien agencées, le bijoutier façonnera ses bijoux publiquement au sein de son magasin. M. le Maire ajoute que ces magasins sont équipés dans le respect des normes en vigueur, qu'une fête sera organisée pour l'ouverture des commerces et propose au conseil municipal de prendre en charge l'apéritif, le conseil municipal valide cette proposition. D'autre part, M. le Maire remercie le conseil pour son soutien qui a contribué à la réalisation de ce projet portant qui est le reflet du dynamisme de la commune.
 Mme LANCELEUR demande qu'une réflexion entre les riverains et les commerçants, soit menée sur le stationnement dans la commune. Elle précise qu'il faut prêter attention aux difficultés rencontrées par les riverains pour stationner leur véhicule et par conséquent, veiller à ce qu'ils puissent se garer à proximité de leur domicile.
- **Maison des associations :**
 Le Maire présente la maison des associations qui est en cours de construction. Les travaux ont commencé le 24 septembre 2012, l'environnement de ce bâtiment sera paysager. Cette opération s'élève à 73 758.54€ HT et sera subventionnée au titre de la réserve parlementaire pour 20 000€.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme BLANCHARD demande pourquoi la convention d'occupation du gymnase Marceau Vasseur par le Club « Stade ressontois » n'est pas à l'ordre du jour selon les termes du PV du 29/06/2012. Monsieur le Maire répond que le Club de Foot attend que les boulistes intègrent leurs nouveaux locaux, ainsi le Club de Foot pourra récupérer le local pour en faire des vestiaires.

Monsieur FRIZON demande où en est le Périscoweb. Monsieur le Maire précise que le processus est en cours, l'agent chargé de travailler avec cet outil, présente des difficultés d'adaptation à l'informatique.

Monsieur FRIZON déclare que des gens ont réclamé un hôtel. M. le Maire répond qu'il a demandé à la communauté de communes du Pays des Sources de bloquer 3 parcelles de la zone artisanale, dans cette perspective. M. THIBAUT répond que les activités industrielles et commerciales vont appeler la nécessité d'une telle installation.

M. le Maire précise que la construction du cabinet dentaire est en cours et qu'un couple de médecins désire s'installer en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures30.